

Plus de 18 millions d'euros d'aides pour l'Auvergne

La Commission Permanente du Conseil régional d'Auvergne s'est réunie le 7 décembre 2009 et a attribué plus de **18 millions d'euros d'aides**. Parmi les principaux secteurs aidés : le **développement économique (6,08 millions € dont 2,5 millions pour l'agriculture)**, aménagement du territoire (5 millions €), la formation professionnelle et l'apprentissage (1,8 million €), enseignement secondaire et supérieur (1,8 million €).

Dans le **Cantal : 239.380 €** pour des **travaux sur la ligne ferroviaire entre Aurillac et Arvant**, **53.935 €** au **CFA agricole et forestier** pour la formation de personnes sans emploi, **105.400 €** pour de développement économique,...

Ont notamment été attribués :

Économie

- Aide aux structures de Transfert de technologies : 747.588 € sont attribués à plusieurs structures dont 113.750 € à l'ADIV notamment pour l'animation du pôle innovantes, 183.000 € au pôle technologique Casimir et 102.600 € à la société Numtech.
- Aide à la recherche, au développement et à l'innovation des entreprises : 66.500 € à la SARL Meca'System à Saint-Flour.
- Aide régionale aux études en faveur des parcs d'activités : 14.800 € à la Communauté de communes Entre 2 lacs pour le financement d'une étude sur la création et l'extension de zones d'activités sur les communes de Nieudan et Laroquebrou.
- Plan Régional pour la création et la transmission d'entreprises (PACTE) : 14.100 € pour l'association Cantal Initiative à Aurillac.
- Aide aux structures et aux acteurs de l'insertion par l'activité économique : 10.000 € à l'association Dispo-services à Maurs pour l'acquisition de matériels.

Tourisme

- Accompagnement des Agences Locales de Tourisme (ALT) qui mutualisent la promotion et la production touristiques sur les territoires, 102.191 € aux ALT Les Pays de Saint-Flour et Grand Pays de Salers.
- Grands sites – Grands projets : 31.715 € alloués au Syndicat Mixte du Puy Mary pour l'aménagement du site naturel de Récusset.
- Hébergements Nattitude pour promouvoir une offre d'hébergements de qualité : 111.166 € à 2 structures du Cantal dont 20.933 € d'avances remboursables.

Agriculture

- Installation et la transmission en agriculture : 147.200 € sont attribués à 17 exploitants dont 5 dans le Cantal + 70.500 € à la Chambre départemental d'Agriculture 15 au titre du conseil à l'installation.
- Plan régional en faveur des bâtiments d'élevage : 199.194 € sont accordés à 54 bénéficiaires du Cantal.
- Développement de l'agriculture biologique : 223.296 € au titre du bonus bio qui comprend le maintien des agriculteurs en agriculture bio et 31.880 € à la Coopérative Fromagère de la Planèze au titre de l'appel à projets « objectif bio » destiné à favoriser l'émergence de projets bios structurants.
- Contrats de valorisation et de qualité : 283.839 € sont attribués dont 81.339 € au titre de l'appel à projet « Valorisation des produits ».

Enseignement secondaire

- Dotations forfaitaires pour travaux urgents dans les établissements publics : 238.800 € sont accordés dont 55.700 € pour 4 établissements du Cantal.

- Fonctionnement des lycées et lycées professionnels : 30.000 € de dotations complémentaires accordés au lycée Jean Mermoz à Aurillac.

Formation professionnelle et apprentissage

- Actions collectives de formation professionnelle : une subvention de 53.935 € attribuée au CFA agricole et forestier du Cantal pour la formation de personnes sans emploi.
- 385.157 € attribués au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) pour le financement de parcours de formation en vue d'accéder à un emploi d'une qualification supérieure.

Enseignement supérieur

- Recherche et innovation technologique : 830.864 € sont attribués dont 580.284 € au titre de la mise en œuvre du nouveau dispositif « nouveaux chercheurs » visant à soutenir les travaux de recherche de 6 enseignants chercheurs nouvellement en poste dans les laboratoires auvergnats.

Aménagement du territoire

- « Contrats Auvergne + » : 26.250 € sont attribués à 2 structures dont l'Association du Pays de Saint-Flour pour la réalisation d'une étude sur l'offre de soins de santé sur le territoire.

Politique régionale du logement et de l'Habitat

- 76.000 € à l'OPH 15 pour l'augmentation de l'offre locative, dans le cadre du programme de promotion de la mixité sociale + 100.500 € pour la création d'habitat en milieu rural.

Environnement – Politique de l'énergie

- Plan soleil : 13.140 € accordés à 3 bénéficiaires du Cantal pour l'équipement en chauffe-eau solaire.
- 25.103 € à la ligue de protection des oiseaux Auvergne dans le cadre du programme de structuration et d'amélioration des connaissances sur l'avifaune.

Communications et Transports

- CPER ferroviaire : 239.380 € pour la réalisation des travaux de relèvement de vitesse sur la ligne ferroviaire entre Aurillac et Arvant.

Culture

- 70.000 € à 4 scènes régionales conventionnées, dont 17.500 € à la ville d'Aurillac pour favoriser la diffusion du Spectacle vivant.
- 262.000 € à 5 structures pour la création et la production cinématographique.
- 86.000 € à 7 projets d'éducation artistique, dont 36.000 € pour l'association La Ferme de Trielle à Thiézac.

Sport

- 20.700 € (sur 2 ans) au club « Etoile sportive Arpajonnaise » dans le cadre de l'aide aux clubs sportifs de haut niveau.

Coopération interrégionale

- Dans le cadre de la coopération avec la Chine, 105.000 € pour permettre à l'ARDE de mener une mission de promotion de l'économie auvergnate auprès des entreprises chinoises et en soutien à la recherche sur l'économie du Liaoning.